

Note brève et synthétique Comptes administratifs 2023 et Budgets primitifs 2024

Les comptes administratifs retracent l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun de ces budgets entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion élaborés par le Trésorier. Les comptes administratifs et les comptes de gestion seront proposés à l'approbation du conseil municipal lors de la séance du 28 mars 2024.

Les budgets primitifs constituent un acte de prévision et d'autorisation. Les budgets des collectivités respectent les principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité ? en dépenses et en recettes. Le vote du budget est encadré par de nombreuses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par cet acte juridique qu'est le vote du budget en assemblée délibérante, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs peuvent être modifiés ou ajustés en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM) ou du vote d'un budget supplémentaire (BS).

Les budgets primitifs et comptes administratifs sont soumis au vote du conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2024.

Les comptes administratifs 2023 et les budgets primitifs 2024 sont consultables sur simple demande à l'accueil de la collectivité, aux jours et horaires d'ouverture.

Bernes-sur-Oise assume 2 budgets en 2024 :

- Le budget Principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics
- Le budget annexe de l'Assainissement

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dispose également de son propre budget, en tant qu'établissement public local de Bernes sur Oise.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace l'essentiel de l'activité de Bernes-sur-Oise et notamment ses missions de service public liées sa compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leur confient des compétences identifiées dans les domaines les plus variés :

- Aux politiques de l'enfance-jeunesse, l'urbanisme, l'environnement et la sécurité notamment
- A l'entretien du patrimoine : voirie, bâtiments, véhicules, etc.
- A l'administration générale et « services supports » permettant de faire fonctionner la collectivité

a. Compte administratif 2023

L'année 2023 restera marquée par la poursuite de l'inflation (+ 4% au niveau national) et selon les dernières analyses, le « coût du panier des Maires » a augmenté ainsi qu'il suit :

- Hausses du prix de l'énergie (+5,2 %)
- Hausse de l'alimentation (+7,7 %)
- Hausse de près de 4% de la masse salariale (augmentation de 1,5% du point d'indice)

- L'augmentation des recettes fiscales par la revalorisation des bases de 7,1 % s'applique à un périmètre réduit (suppression de la THRP)
- La crise du logement risque aussi d'avoir un impact sur les recettes et les finances communales, à travers les droits de mutation (le bloc communal perçoit la taxe additionnelle aux droits de mutation. Le taux de la taxe communale additionnelle est fixé à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeuble ou de droits immobiliers). En 2023, le produit des DMTO diminuerait de 6 % au niveau national en raison de la baisse du nombre et du prix des transactions immobilières.
- En volume, la DGF continue de se réduire. Affectée en recette de fonctionnement et donc libre d'emploi, la DGF représente environ 15 % des recettes réelles de fonctionnement, et joue ainsi un rôle majeur dans la constitution de l'autofinancement, principal levier de l'investissement.

La Commune termine cette année 2023 avec des équilibres très sains : l'autofinancement est en légère progression et l'endettement diminue. Pour autant, l'environnement économique incertain, associée à notre dépendance aux décisions de l'Etat sur le financement des collectivités, oblige notre commune à limiter ses investissements voire à en reporter certains afin de pouvoir absorber sereinement un éventuel choc économique.

Les grands équilibres du compte administratif 2023 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2023				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice) - réel	2 415 449.70	2 909 568.36	494 118.66
	Fonctionnement (exercice) - ordre	281 481.87	10 000.00	-238 481.87
	Cumul fonctionnement	2 663 931.57	2 919 568.36	255 636.79
B	002 Résultat reporté N-1		162 260.87	
C=A+B	RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	2 415 449.70	3 071 829.23	656 379.53
D	Investissement (exercice) - réel	700 654.98	723 328.83	22 673.85
	Investissement (exercice)- ordre	10 000.00	248 481.87	238 481.87
	Cumul investissement	710 654.98	971 810.70	261 155.72
E	Résultat reporté N-1		199 896.95	199 896.95
F = D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	700 654.98	923 225.78	222 570.80
G= C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			878 950.33

La section de fonctionnement comprend en recettes :

- Les **impôts et taxes** (1 838 098,28 €)
- les **dotations d'Etat** (439 134,46 € dont 428 357 € pour la seule Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat),
- Les **produits des services** (régies de recettes, services communs, mutualisations de personnel et transferts de charges, et ventes diverses pour 262 897,16 €)
- d'autres **produits de gestion courante** à hauteur de 9 882,17 €
- des **atténuations de charges** (remboursements suite à des arrêts maladie et embauches en contrats aidés) pour 59 145,25 €

Les charges de la section de fonctionnement sont constituées par :

- Les **charges à caractère général** (619 217,32 €), en baisse de – 1,4 % par rapport à 2022, soit les dépenses liées à l'activité « générique » de la collectivité dans l'ensemble de ses missions de service public : énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, déplacements, etc.

- Les **charges de personnel** (1 362 720 €), en hausse de + 3,3 % (+ 43 000 €)
- Les « **atténuations de produits** » (25 403 €) correspond au Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)
- les « **autres charges de gestion courante** » s'établissent à 250 876,06 € et représentent essentiellement les contributions et participations à des organismes extérieurs (associations, syndicats, sociétés publiques locales...) ainsi que les indemnités des élus.
- les **charges financières** sont les remboursements des intérêts des emprunts contractés (60 472,92 €)
- des **charges exceptionnelles** pour 351,77 €
- les **dotations aux amortissements des immobilisations**, permettant de financer le renouvellement des biens (104,19 €) ainsi que les plus-values sur cessions de biens

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une progression de + 0,02 % par rapport à l'année passée, et les charges de + 0,73 %. L'autofinancement de la collectivité a légèrement diminué : 494 118,66 € soit – 16 K€ par rapport à 2023.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 571 185,48 € et concernent principalement :

- **Les Installations générale** : Constructions/bâtiments publics pour 173 376 € (mise en conformité des ERP y compris les écoles)
- Les autres travaux pour les **bâtiments scolaires** pour 43 380 € (marché global de performance énergétique)
- Les autres installations de matériels et outillages pour 140 559 €
- Le matériel de bureau et matériel informatique pour 20 226 €
- Le mobilier pour 14 832 €
- **La Vidéoprotection** – La Commune investit sur le déploiement du dispositif, après l'installation de 14 caméras :
- Le droit d'usage (IRU) fibrage (128 000 €)

Le remboursement du capital des emprunts représente 129 469 €.

Les recettes d'investissement se composent :

- Des **réserves issues des excédents de fonctionnement capitalisés** pour 500 000 €
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 21 197 €
- Des subventions à hauteur de 117 090 €
- Des amortissements et opérations d'ordre à hauteur de 10 000 €

Les Restes à Réaliser représentent les engagements de dépenses ou de recettes pris par la collectivité avant le 31/12 de l'exercice, mais qui n'ont pas pu être réalisés avant cette date. Ces dépenses (526 630.51€) et recettes (394 852.45€) seront donc reportées sur l'exercice 2024.

b. Budget Primitif 2024

La trajectoire financière de l'année 2024 s'appuie sur :

- **Une progression justifiée des charges** à caractère général, dans le contexte inflationniste, en lien avec les compétences de la Commune et les projets municipaux et les recettes générées, tout en **limitant l'augmentation des charges de personnel**
- **Un maintien en 2024 de l'ensemble des taux de fiscalité de 2023.**

- Le déploiement de projets permettant de concrétiser la stratégie de la Commune qui s'articule autour de 5 ambitions :

- o **Favoriser la cohésion locale** au travers de l'aménagement urbain, sportif et de loisirs
- o **Améliorer l'efficacité énergétique** des bâtiments
- o **Développer la sécurité** dans l'espace public, en poursuivant la mise en place d'un nouveau dispositif de vidéosurveillance
- o **Préserver la qualité de la restauration scolaire** par la poursuite du contrat de confection et livraison de repas en liaison froide dans une démarche efficiente.
- o Terminer **la mise aux normes les bâtiments publics et la rénovation de la Salle des Fêtes**, pour assurer l'accès à tous
- o Initier les études sur **l'agrandissement du Groupe Scolaire et des services municipaux dédiés à l'enfance** pour continuer à assurer un service de qualité.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 3 194 324,53 € et en investissement à 1 333 700,78 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement - réel	3 062 975.00	3 005 445.00	-57 530
Fonctionnement - ordre	131 349.53	12 500.00	-118 849.53
Total fonctionnement	3 194 324.53	3 017 945.00	-176 379.53
RAR			
Résultat reporté N-1		176 379.53	176 379.53
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 194 324.53	3 194 324.53	0
Investissement- réel	797 070.27	587 428.00	-209 642.27
Investissement - ordre	10 000.00	128 849.53	118 849.53
Total investissement	807 070.27	716 277.53	-90 792.74
Restes à réaliser	526 630.51	394 852.45	-131 778.06
Résultat reporté N-1		222 570.80	222 570.80
TOTAL INVESTISSEMENT	1 333 700.78	1 333 700.78	0

Ainsi, les « charges à caractère général » s'élèvent en prévisionnel à 1 054 970 € et les charges de personnel pourraient atteindre 1 650 000 €. En parallèle, les contributions aux organismes extérieurs (chapitre 65) s'établissent à 170 200 €.

En recettes, la collectivité bénéficiera en 2024 d'une très légère dynamique de la fiscalité directe, à taux constants, notamment par la hausse des bases des valeurs locatives. Les produits fiscaux s'établiront à 1 919 600 €.

Les dépenses d'équipement sont projetées à 664 070.27 € avec notamment :

- Renouvellement et entretien des structures des bâtiments (dont la Salle des Fêtes)
- La remise en état de l'éclairage public
- La fin des travaux de mise en accessibilité
- Suites du marché aménagement urbain et vidéoprotection

Ces investissements seront financés principalement par l'autofinancement et le fonds de roulement de la collectivité, et par des subventions.

c. La dette

La Commune se caractérise par une dette courante; elle s'élève au 31/12/2023 à 1 497 030,07 M € sur le budget principal pour une durée résiduelle de 9 années.

II. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget retrace l'activité de l'assainissement collectif et non collectif. Le service l'assainissement collectif est assuré en partie par le SIAPBE (syndicat mixte fermé d'Assainissement) qui exerce en lieu et place de la Commune, les compétences obligatoires suivantes :

- Transport des eaux usées
- Epuration des eaux usées
- Elimination des boues produites

La Commune adhère aux compétences optionnelles suivantes :

- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d'assainissement non collectives
- Traitement des matières de vidange issue des installations d'assainissement non collectives

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce service constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), autonome financièrement. ***Cela signifie que ce service se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.***

Les recettes de fonctionnement du budget d'assainissement sont principalement composées de la redevance communale d'assainissement. Il s'agit d'une taxe appliquée au mètre cube d'eau consommé sur la facture de l'utilisateur dont les recettes sont reversées à la commune par SUEZ.

a. Compte administratif 2023

En section d'investissement, les recettes (100 449,18 €) couvrent l'ensemble des dépenses de l'exercice (53 843,67 €) ce qui représente un excédent global de clôture de + 46 605,51 €. Et, en exploitation, l'excédent global de clôture s'élève à + 19 860,23 €.

Le budget Assainissement Collectif présente à la clôture de l'exercice 2023 un résultat d'exploitation de -1 891,99 € et un excédent d'investissement de 309 345,12 €. La Capacité d'autofinancement brute sur ce budget est de 19 860,23 €.

b. Budget Primitif 2024

Le Budget primitif 2024 s'équilibre à 194 285,18 € en exploitation et 425 708,91 € en investissement. L'encours de dette au 01/01/2024 s'élève à 330 234 M€.

Les dépenses prévues en 2024 sont relatives aux projets suivants :

- Etude du réseau d'assainissement et du schéma d'assainissement.
- Reprise des amortissements des subventions
- Inspection et curage des réseaux
- Diagnostic du réseau

Pour 2024, afin de conserver durablement un niveau de recettes permettant d'équilibrer le budget annexe de l'assainissement, et pouvoir continuer à entretenir et rénover le réseau, il est souhaitable d'augmenter de 0,72 centimes d'euros € la redevance communale d'assainissement, soit 2,77 € au lieu de 2,05 €.